

Une semaine, un livre

N°439, 19 décembre

Ferdinand von Schirach

L'affaire Collini

Der Fall Collini

Traduit de l'allemand par Pierre Malherbet

2011, Gallimard 2014, folio 2015

178 pages

Un jeune avocat est commis d'office pour défendre l'assassin d'un riche industriel. Il se rend compte que celui-ci est le grand-père d'une amie d'enfance, qu'il a très bien connu. Malgré cela, et s'étant engagé, il se passionne pour cette affaire et tente par tous les moyens de comprendre la motivation du criminel.

Lors de cette plongée dans le passé de la victime et dans celui de l'assassin, le jeune avocat remettra à jour les moments sombres de l'Allemagne nazie. Avec *L'affaire Collini*, Ferdinand von Schirach suit trois fils romanesques finement imbriqués : le récit d'une enquête et d'un procès, l'histoire de la lutte des partisans italiens luttant contre le fascisme, et une belle histoire d'amour et d'amitié. Grâce à son habileté, il trouve un juste équilibre qui permet de ne pas s'enliser dans les arcanes du droit – il est avocat lui-même – ni dans les obscurs détails de l'histoire du nazisme, et d'aborder en douceur les liens sentimentaux entre les personnages à travers l'évocation de tendres souvenirs.

On n'apprend pas grand-chose avec *L'affaire Collini*, mais on est emporté dans les dédales de l'histoire de façon magistrale. Histoire qui est intimement mêlée avec toutes les histoires des femmes et des hommes qui vivent et meurent, qui se rencontrent, s'aiment ou se tuent... On réalise, encore une fois, que chaque allemand ayant vécu pendant la première partie du XX^e siècle a forcément été impliqué dans le marasme du nazisme, que même si les comptes ont été réglés après la défaite d'Hitler, il reste de nombreuses zones d'ombres, des crimes impunis ou couverts par des lois qui ont privilégié l'oubli plutôt que la mémoire qui a du mal à refaire surface.

L'affaire Collini est un roman limpide, bien mené, intéressant, facile à lire et d'une grande portée intellectuelle.

.....

Ferdinand von Schirach est né en 1964 à Munich. Il est le petit-fils de Baldur von Schirach, condamné à vingt ans de prison au procès de Nuremberg pour son rôle de dirigeant des jeunesses hitlériennes. Après une scolarité chez les jésuites, dont il dénoncera les abus plus tard, il fait des études de droit à Bonn et à Cologne. Il s'établit comme avocat en 1994. Il se consacre au droit criminel. En 2009, il publie *Crimes*, un recueil de nouvelles basées sur son expérience d'avocat. Il a publié 9 livres.

Ferdinand von Schirach
L'affaire Collini



Une semaine, un livre

Extrait

« Prescrits ? répéta Leinen. On n'a jamais cherché à établir la culpabilité de Hans Meyer ?

– C'est cela.

– Si je vous ai bien comprise, mon client a livré au parquet le nom de l'homme qui a fait abattre son père. Fabrizio Collini s'en est tenu à tout ce que l'État de droit exigeait de lui : il a déposé une plainte. Il a fourni des preuves. Il a fait confiance aux fonctionnaires. Puis, un an plus tard, il reçoit un courrier consistant en une simple feuille de papier ; il y était écrit que la procédure est abandonnée parce que les faits sont prescrits, n'est-ce pas ?

– Oui. Les faits étaient prescrits en raison d'une loi qui est entrée en application au 1er octobre 1968.

Les journalistes avaient ressorti leurs calepins de leurs poches et prenaient des notes.

Leinen joua encore l'étonné. « Comment ? 1968, c'était l'année des révoltes étudiantes. Le pays était en état de siège. Les étudiants voyaient en leurs parents les responsables du troisième Reich. Et précisément en cette année de 1968 le Bundestag aurait décidé de prescrire de tels actes ? »

Mattinger se leva, il s'était ressaisi : « Objection. Où sommes-nous, là ? À un procès pénal ou à un cours d'histoire ? Ça n'a plus rien à voir avec l'affaire. Le Bundestag voulait autrefois que ces crimes soient prescrits. Ce n'est pas le législateur qui est devant la cour, mais l'accusé.

– Bien au contraire ! Ça a beaucoup de choses à voir avec la question de la culpabilité, maître Mattinger », rétorqua Leinen. Sa voix était dure. « Certes, ça ne change rien au fait que Collini ait tué. Mais, ainsi que vous l'avez fait remarquer, que son acte soit gratuit ou fondé peut faire une grosse différence. »